

Droit des fusions

Course title - Intitulé du cours	Droit des fusions
Level / Semester - Niveau /semestre	M1 / S2
School - Composante	Ecole d'Economie de Toulouse
Teacher - Enseignant responsable	MANGEMATIN CELINE
Lecture Hours - Volume Horaire CM	30
TA Hours - Volume horaire TD	
TP Hours - Volume horaire TP	
Course Language - Langue du cours	Français
TA and/or TP Language - Langue des TD et/ou TP	Français

Teaching staff contacts - Coordonnées de l'équipe pédagogique :

Vous pouvez me contacter par mail (celine.mangematin@ut-capitole.fr). Si besoin, nous conviendrons d'un rendez-vous. Je suis également disponible pendant les intercours.

Course Objectives - Objectifs du cours :

Le cours porte sur l'encadrement juridique des restructurations de sociétés. Contrairement à ce qu'indique l'intitulé actuel, le cours ne concerne pas seulement l'opération de fusion mais également les opérations de scission ou d'apport partiel d'actifs notamment. Il traite également du groupe de sociétés qui est soit le cadre privilégié des restructurations, soit le résultat d'une restructuration. Sa définition et son régime seront développés.

Compétences développées :

- savoir identifier les différentes restructurations ;
- savoir leur appliquer le régime juridique adéquat ;
- savoir répondre aux problèmes juridiques (et concrets) qui se posent lors d'une opération de restructuration ;
- connaître la notion de groupe de sociétés ;
- connaître le régime spécifique du groupe de sociétés.

Prerequisites - Pré requis :

Le droit (commun et spécial des sociétés) doit être connu. Le droit des obligations également.

Practical information about the sessions - Modalités pratiques de gestion du cours :

Les 30 heures de cours seront réparties de manière inégale entre :

- une partie de cours magistral au cours duquel les étudiants seront invités à répondre à des questions simples ou à réagir à certaines informations. Des schémas seront proposés pour éclairer les

mécanismes les plus complexes. Des documents seront également postés sur Moodle (qu'il convient de consulter régulièrement) pour illustrer le cours. Un plan et une bibliographie indicative seront disponibles sur cette plateforme.

- une partie durant laquelle des exercices correspondant à ceux qui feront l'objet de l'évaluation terminale seront corrigés. Les étudiants pourront soumettre le travail qu'ils auront préparé en amont grâce aux exercices postés sur Moodle, généralement une semaine avant la correction.

Les ordinateurs sont autorisés en salle de cours.

Grading system - Modalités d'évaluation :

Le cours donne lieu à un examen final d'une durée de 2 heures. Les Codes civil et commercial seront admis (sans annotation, sans surlignage, sans post-it).

Le sujet se décompose en deux exercices :

- un cas pratique ;
- une question plus théorique.

Distance learning – Enseignement à distance :

L'enseignement à distance consistera : - en une classe interactive - des QCM et exercices en ligne également - un forum sera également ouvert pour maintenir le contact.